de M. Franciot, la *Parisienne de l'an* 2000. « Mlle Dumas, disait M. Ed. Fournier, joue avec une verve et un diable-au-corps étonnants. Il est impossible de représenter mieux une incroyable de l'avenir et d'avoir plus vivante dans les nerfs toute la séve de ce monde futur, mécanique et électrisé. » En dehors des rôles qu'elle jouait dans les pièces en vogue, Mlle Dumas s'était créé un petit répertoire à elle, composé de monologues et de saynètes qu'elle interprétait dans les salons, et souvent même au théâtre. Nous citerons ses monologues drolatiques : *Mme de Thurlure au concert, Mme de Thurlure en visite, Mme de Thurlure à la cour d'assises, Mme de Thurlure à Versailles*, la *Conférence pour rire sur l'émancipation des femmes*, les *Femmes qui font des scènes*, la *Tempête sous un cache-peigne, Oh! monsieur!* scène d'ingénuité, la *Jeune aveugle*, scène dramatique, *Garrick chez Mlle Clairon*, etc.

Pendant ses voyages à l'étranger, l'intelligente actrice avait été frappée de la beauté de certaines pièces tout à fait inconnues en France. En France même, elle avait remarqué avec étonnement l'oubli dans lequel étaient tombées des œuvres remarquables de notre ancien répertoire. Ce fut alors qu'elle conçut l'heureuse idée de mettre en lumière ces œuvres inconnues ou délaissées. Dans ce but, dit M. Jahyer, « elle commença à donner dans son appartement, rue de La Bruyère, 21, des matinées, et ce fut là l'origine des brillantes matinées caractéristiques si suivies actuellement à la Porte-Saint-Martin. L'affluence fut telle la première année, que l'année suivante, son salon ne suffisant plus, elle transporta ses matinées dans un cercle, puis dans la salle de l'Institut musical, chez Oscar Comettant, et prit enfin l'audacieuse résolution de s'emparer d'une grande salle de spectacle. On sait ce que sont ces matinées caractéristiques : des spectacles où, chaque dimanche, on voit jouer une traduction ou une adaptation d'une comédie étrangère, précédée d'une conférence expliquant l'œuvre et mettant le public à même d'en juger les beautés. Rien n'est mieux fait pour rendre service à l'art dramatique et pour élever le niveau de l'instruction littéraire. » Les matinées caractéristiques de Mlle Dumas, inaugurées à la Porte-Saint-Martin le 4 février 1877, furent closes le 25 mars suivant. Elles eurent un brillant succès, ce qui a déterminé la remarquable artiste à poursuivre son utile entreprise. « Ce qui distingue comme comédienne Mlle Dumas, dit l'écrivain que nous avons cité plus haut, c'est une exécution pleine d'humour et surtout une diction nette, variée, où toutes les cordes résonnent avec une même ampleur. Talent souple, physionomie mobile et expressive, intelligence pleine de fantaisie, mais d'un goût très-sûr, elle est un type de la Parisienne, très-complet et très-intéressant à étudier. C'est, de plus, une femme spirituelle, instruite, parlant avec facilité la langue des divers pays qu'elle a parcourus et douée d'une volonté et d'une force d'initiative malheureusement trop rares. Le succès a répondu à ses efforts infatigables, parce que, avec la persévérance, elle possède des qualités précieuses : le tact, le savoir faire et la verve endiablée. »

* **DUMAST** (Auguste-Prosper-François, baron GUERRIER DE), littérateur français. — Il a publié pendant ces dernières années : *Ce que fut jadis la Lorraine et ce qu'elle est encore* (1866, in-12); *Sur les besoins intellectuels de la France d'à présent, deux mémoires* (1868, in-8°); la *France et Nancy, quelques pages de gros bon sens* (1871, in-8°); *Couronne poétique de la Lorraine* (1874, in-8°); *Jacques Callot* (1875, in-8°); *Sur la désertion des campagnes* (1875, in-8°); *Mémoire sur la question de l'unité des langues* (1876, in-8°).

* **DUMÉRIL** (Edélestand), philologue et paléographe français. — Il est mort à Passy le 24 mai 1871. M. Duméril était né à Valognes en 1801. Les derniers travaux qu'on lui doit sont : le second volume de l'*Histoire de la comédie ancienne* (1869, in-8°); le *Monde est un théâtre*, comédie en cinq actes; *Toutes les sœurs de charité ne sont pas grises*, comédie en trois actes (1874, in-12); une édition de *Maccaronis Sforza*, comédie macaronique de Bernardino Stefanio, etc.

* **DUMESNIL** (Antoine-Jules), avocat et littérateur français. — Membre du conseil général du Loiret depuis 1833, vice-président de cette assemblée depuis 1871, maire de Puiseaux depuis près de trente ans, un des riches propriétaires de son département, M. Dumesnil dut à la haute considération qu'il s'était acquise d'être porté par le parti républicain candidat au Sénat dans le Loiret aux élections du 30 janvier 1876. « Il y a deux ans, dit-il dans sa profession de foi, j'ai dit que la République conservatrice était le seul gouvernement compatible avec l'état de la France. J'affirme de nouveau cette opinion... Je ne consentirais à la révision prévue par la loi constitutionnelle du 25 janvier qu'autant qu'elle devrait consolider en les améliorant les institutions républicaines; agir autrement serait provoquer de nouvelles révolutions. » M. Dumesnil fut élu sénateur au premier tour de scrutin par 225 voix; il est allé siéger au centre gauche et il a soutenu de ses votes les ministères républicains. Lorsque, inaugurant un nouveau gouvernement de combat contre les républicains, le maréchal de Mac-Mahon demanda au Sénat la dissolution de la Chambre des députés, M. Dumesnil, fidèle à ses engagements, vota contre cette mesure. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Histoire des plus célèbres amateurs français et de leurs relations avec les artistes* (1856-1858, 3 vol. in-8°); *Histoire des plus célèbres amateurs étrangers* (1859-1860, 2 vol. in-8°); *Voyageurs français en Italie depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours* (1864, in-12); *Histoire de Sixte-Quint, sa vie, son pontificat* (1868, in-8°); *Histoire de Jules II, sa vie, son pontificat* (1873, in-8°).

DUMESNIL (Edouard-Jean-Baptiste), médecin français, né à Coutances (Manche) en 1812. Il étudia la médecine à Paris, où il fut reçu docteur, et s'occupa d'une façon toute particulière de l'aliénation mentale. Nommé en 1847 médecin en chef des asiles d'aliénés de la Haute-Marne, il passa au même titre dans la Côte-d'Or en 1850, et dans la Seine-Inférieure en 1852. Il dirigea depuis cette époque l'hospice de Quatre-Mares, près de Rouen. Le docteur Dumesnil est membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen, de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure et chevalier de la Légion d'honneur (1866). Il est l'inventeur d'un ingénieux appareil pour la réduction des fractures de l'avant-bras. Outre des articles publiés dans les *Annales médico-psychologiques*, on lui doit : *De la lithyménie* ou *Destruction des calculs vésicaux par les irrigations intra-membraneuses* (1846, in-8°); une *Etude médico-légale sur les aliénés;* des études sur l'*Ioduration du lait par assimilation digestive*, sur l'*Ivrognerie*, sur le *Délire prodromique de certaines affections aiguës*, sur les *Tumeurs sanguines du pavillon de l'oreille*, etc.

DUMICHEN (Jean), orientaliste allemand, né à Wissholz (Silésie) en 1833. Il fit ses études à Glogau, puis à Berlin et à Breslau, où il s'occupa de philologie et de théologie. Après avoir donné des leçons particulières, M. Dumichen se prit de goût pour l'archéologie égyptienne et suivit les cours de Lepsius. Ayant obtenu, en 1862, de faire partie d'une mission archéologique, envoyée par le gouvernement prussien en Egypte, il visita ce pays, la Nubie, le Soudan, la vallée du Nil et revint en Allemagne en 1865. Dumichen fit un second voyage en Egypte en 1868 et un troisième en 1869. Dans ce dernier voyage, qui eut lieu à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez, il accompagna le fils du roi de Prusse dans la vallée du Nil. Après la guerre de 1871, qui fit perdre l'Alsace et la Lorraine à la France, M. Dumichen fut nommé professeur d'égyptologie à l'université de Strasbourg. Ce savant s'est servi des notes et des matériaux considérables qu'il avait réunis pendant ses voyages pour écrire plusieurs ouvrages très-estimés : *Bauurkunde der Tempelanlagen von Dendera* (1865, in-8°); *Geographische Inschriften* (1865-1866, 3 vol.); *Altægypten Kalenderinschriften* (1866), avec un grand nombre de planches; *Altægypten Tempelinschriften* (1867, 2 vol.); *Die Flotte einer Ægypten Kœnigin* (1868); *Historische Inschriften altægypten Denkmæler* (1867-1869, 2 vol.), etc.

* **DU MONCEL** (Théodore-Achille-Louis, comte), savant français. — Il a été nommé, en décembre 1874, membre libre de l'Académie des sciences à la place de Roulin. M. Du Moncel est ingénieur électricien de l'administration des lignes télégraphiques. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Notice sur le câble transatlantique* (1869, in-8°); *Recherches sur les meilleures conditions de construction des électro-aimants* (1871, in-8°); *Effets produits dans les piles à bichromate de potasse en général et avec les sels excitateurs de MM. Voisin et Dronier* (1872, in-8°); *Origine de l'induction* (1873, in-8°); *Détermination des éléments de construction des électro-aimants* (1874, in-8°); *Du rôle de la terre dans les transmissions télégraphiques* (1876, in-8°); les *Pierres conductrices* (1876, in-4°).

* **DUMONT** (Charles-Emmanuel), magistrat et archéologue français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit une importante publication, intitulée : les *Ruines de la Meuse* (1869-1871, 5 vol. gr. in-8°).

* **DUMONT** (François-Marcellin-Aristide), ingénieur français. — Il a été chargé en 1861 d'organiser les travaux publics en Roumanie. C'est lui qui a conçu et exécuté les travaux au moyen desquels les eaux du Rhône sont élevées et distribuées dans la ville de Lyon, et les eaux de la Seine sur les hauteurs de Villejuif. M. Dumont est membre de plusieurs sociétés savantes. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié : les *Chemins de fer en Orient* ou *De Paris à Calcutta en chemin de fer* (1868, in-8°); *Etudes sur le projet d'un canal maritime de Paris à la mer et la création d'un port de commerce à Paris* (1869, in-4°); *Paris port de mer* (1872, in-8°); les *Eaux de Nîmes, de Paris et de Londres* (1874, in-4°).

DUMONT (Pierre-Louis-Charles), médecin français, né à Monteux (Vaucluse) en 1802. Il étudia la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur, et il fut attaché successivement, comme médecin, à la maison centrale du Mont-Saint-Michel et à celle de Rennes. Le docteur Dumont a été nommé membre de plusieurs sociétés savantes. Outre des études publiées dans l'*Union médicale*, on lui doit, entre autres écrits : *Projet d'établissement d'une maison de retraite pour les médecins du département de la Seine* (1844, in-8°); *Lettre à M. Davenne sur la nécessité d'instituer un comité supérieur de bienfaisance à l'effet de secourir les misères imméritées* (1851, in-8°); *Lettre à M. le professeur Rostan sur le mot hypocondrie* (1852, in-8°); *Etude de psychologie médicale* (1854, in-8°); *Lettre à M. le docteur de Brierre de Boismont sur la dysgraphie cérébrale* (1863, in-8°); *Testament médical, philosophique et littéraire du docteur Dumont* (1864, in-8°), etc.

DUMONT (Léon), écrivain français, né à Valenciennes en 1837, mort en 1877. Il étudia le droit et se fit inscrire au barreau de sa ville natale. Tout en exerçant la profession d'avocat, M. Dumont s'occupa d'études philosophiques et devint rédacteur de la *Revue philosophique* et de la *Revue scientifique*. Outre de nombreux articles, on lui doit : *Des causes du rire* (1862, in-8°); le *Sentiment du gracieux* (1863, in-8°); *Jean-Paul et sa poétique*, avec Buchner; *Antoine Watteau*, conférence faite à Valenciennes (1866, in-8°); la *Morale de Montaigne*, conférence faite dans la même ville; *De l'éducation des femmes* (1868, in-8°); *Hæckel et la théorie de l'évolution en Allemagne* (1873, in-8°); *Théorie scientifique de la sensibilité* (1875, in-8°), etc. M. Dumont était un écrivain ingénieux, instruit, qui se rattachait par les idées à l'école expérimentale anglaise. Son dernier ouvrage, sur la sensibilité, est très-remarquable. L'érudition y tient une place importante. Les textes puisés aux sources sont nouveaux, peu connus et heureusement mis en lumière.

DUMONT (Albert), archéologue français, né à Scey-sur-Saône (Haute-Saône) en 1842. Elève de l'Ecole normale supérieure, il se fit recevoir agrégé d'histoire, fut envoyé à l'Ecole française d'Athènes et passa son doctorat ès lettres en 1870. Depuis lors, M. Dumont a été nommé sous-directeur de l'Ecole d'Athènes, et il a succédé en 1875, comme directeur de cette Ecole, au savant M. Burnouf. M. Dumont s'est fait connaître comme un archéologue distingué. Il a publié : *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la* CXXIIe *olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques* (1870, in-8°); *De plumbeis apud Græcos tesseris* (1870, in-8°); *Journal de la campagne que le grand vizir Ali-Pacha a faite en* 1715 *pour la conquête de la Morée* (1870, in-12); l'*Administration et la propagande prussienne en Alsace* (1871, in-12); *Inscriptions céramiques en Grèce* (1871, in-8°); le *Balkan et l'Adriatique, les Bulgares et les Albanais, l'administration en Turquie, etc.* (1873, in-8°); *Vases peints de la Grèce propre* (1873, in-8°); *Sarcophage chrétien trouvé à Salone* (1873, in-8°); la *Population de l'Attique, d'après les inscriptions récemment découvertes* (1873, in-4°); *Peintures céramiques de la Grèce propre* (1873, in-4°); *Fastes éponymiques d'Athènes* (1873, in-8°); *Essai sur l'éphébie attique* (1875, in-8°), etc. M. Dumont a été décoré de la Légion d'honneur en 1874.

DUMREICHÈRE s. f. (domm-rè-chè-re — de *Dumreicher*, n. pr.). Bot. Syn. de SERRÆA.

DUM VITANT STULTI VITIA IN CONTRARIA CURRUNT (*Pour fuir un défaut, les maladroits tombent dans les défauts contraires*, Vers d'Horace (liv. Ier, sat. II, v. 24). Boileau a dit après lui :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Horace, pour compléter sa pensée, ajoute le vers suivant, devenu également proverbial :

Pastillos Rufillus olet, Gorgonius hircum.

« Rufillus sent l'ambre ; Gorgonius le bouc. » La même pensée se retrouve encore dans ce vers latin souvent cité :

Incidit in Scyllam, cupiens vitare Charybdim,

que l'on attribue ordinairement à Horace ou à Virgile. Le véritable auteur est Gauthier de Châtillon, poëte lillois du XVe siècle, qui a composé une *Alexandréide* en dix chants. Ce vers est le seul qui ait surnagé ; c'est le 301e du chant V. Darius, fuyant Alexandre, tombe entre les mains de Bessus, et le poëte s'écrie :

. . . . . Quo tendis inertem,
Rex periture, fugam ? Nescis, heu, perdite, nescis
Quem fugias; hostes incurris dum fugis hostem,
Incidis in Scyllam, cupiens vitare Charybdim!

Dunalma, fête turque qui dure sept jours et sept nuits, lorsque le Grand Seigneur fait sa première entrée dans une ville ou quand on reçoit la nouvelle d'une grande victoire.

DUNCAN (James-Matthews), médecin anglais, né à Aberdeen en 1826. Après avoir suivi les cours des universités d'Aberdeen et d'Edimbourg, il se rendit à Paris, où il étudia la médecine et se fit recevoir docteur. De retour en Ecosse, il s'est fixé à Edimbourg, où il fait partie du conseil du collége royal des médecins. Le docteur Duncan s'est adonné d'une façon toute particulière à l'étude des maladies des femmes et des enfants. En 1847, il a pris part à la découverte des propriétés anesthésiques du chloroforme. Depuis 1853, il fait à Edimbourg des cours très-suivis sur les accouchements et les maladies des femmes. Enfin il a coopéré dans une large part à organiser les services dans l'hôpital des enfants malades. On doit au docteur Duncan plusieurs ouvrages, notamment : *De la périmétrite et de la paramétrite; Recherches sur l'obstétrique; De la fécondité et de la stérilité; Sur la mortalité dans les hôpitaux d'enfants et de femmes*, etc.

DUNCANIE s. f. (deun-ka-nî — de *Duncan*, n. pr.). Bot. Syn. d'ASAPHE.

* **DUNDALK**, ville d'Irlande; 18,000 hab.

* **DUNDEE**, ville d'Ecosse; 120,000 hab.

* **DUNFERMLINE**, ville d'Ecosse. — Elle compte 2,000 hab.

* **DUNIÈRES**, bourg de France (Haute-Loire), canton de Montfaucon, arrond. et à 25 kilom. N.-E. d'Yssingeaux; pop. aggl., 667 hab. — pop. tot., 2,470 hab.

* **DUNKERQUE**, ville maritime de France (Nord), ch.-l. d'arrond. et de deux cantons, sur la mer du Nord, à 78 kilom. de Lille; pop. aggl., 32,314 hab. — pop. tot., 34,350 hab. L'arrond. compte 7 cantons, 61 communes, 118,096 hab.

* **DUN-LE-PALLETEAU**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. O. de Guéret; pop. aggl., 1,286 hab. — pop. tot., 1,619 hab.

* **DUN-LE-ROI**, ville de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N. de Saint-Amand-Montrond, sur la rive droite de l'Auron et près du canal du Berry; pop. aggl., 4,455 hab. — pop. tot., 5,093 hab.

Dunois (LE BEAU), opérette en un acte, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. Charles Lecocq ; représentée au théâtre des Variétés le 13 avril 1870. Les fables gracieuses et poétiques de la mythologie ne suffisaient pas à l'appétit destructeur de nos faiseurs de pièces. La chevalerie devait avoir son tour, dussent nos gloires nationales s'amoindrir et se ternir; La Hire se transformer en Jocrisse, La Trémoille en Cassandre, Dunois en Cadet-Roussel! Après *Orphée aux enfers*, le *Sire de Framboisy;* après le *Sire, Croquefer* ou le *Dernier des paladins;* après *Croquefer*, les *Chevaliers de la Table ronde*, après les *Chevaliers*, les Jeanne Darc, les Dunois; et après toute cette suite de grands noms et de grandes choses, changés en pitres burlesques et en sarabandes grossières, l'étranger envahit notre sol ; on a vu alors par qui les Jeanne Darc et les Dunois ont été remplacés. L'ennemi s'est retiré en gardant deux de nos provinces et en nous emportant cinq milliards. Dans la pièce jouée en 1870, trois mois avant la guerre, le brave La Hire contracte mariage, mais jure de ne le consommer qu'après avoir chassé les Anglais de Montargis. La Trémoille et Xaintrailles sont les témoins de son serment. Il confie la garde de sa femme à Dunois, qui abuse de la confiance de son ami pour faire sa cour. Il est accueilli, et La Hire, revenant sans avoir expulsé les Anglais, est trop heureux de voir son mariage cassé par le roi. En acceptant de pareils livrets, en les sollicitant même avec empressement, les compositeurs n'apprécient pas le tort qu'ils se font à eux-mêmes. M. Charles Lecocq a du talent et il le gaspille sur des pièces ridicules et absolument mauvaises, dont le moindre inconvénient est celui d'entraîner la chute et l'oubli de ses partitions. Cet inconvénient a cependant son importance; car la musique de M. Lecocq est bien faite, mélodique, spirituelle, écrite avec une rare facilité. Je citerai, dans la partition du *Beau Dunois*, les couplets du rire, la chanson *O mon Lubin!* les couplets de La Hire : *Ami, je te la confie*, et un trio. Chanté ou plutôt joué par Dupuis, Kopp, Léonce, Mlles Aimée et Lucy Abel.

* **DUN-SUR-MEUSE**, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Montmédy ; 927 hab.

DUOBUS s. m. (du-o-buss — mot lat. qui est l'ablatif de *duo*, deux). Pharm. *Sel de duobus*, Sulfate de potasse.

— Alchim. *Opus ex duobus*, Nom donné à la pierre philosophale.

DUODÉCENNAL, ALE adj. (du-o-dé-sènn-nal, a-le — du lat. *duodecim*, douze). Qui embrasse douze ans.

DUODÉCENNIE s. f. (du-o-dé-sènn-nî — du lat. *duodecim*, douze). Intervalle de douze ans : *La forêt sera soumise à une révolution de* 144 *ans, divisée en* 12 DUODÉCENNIES.

* **DUPANLOUP** (Félix-Antoine-Philibert), évêque d'Orléans et sénateur français, mort le 11 octobre 1878. — L'élection de M. Dupanloup à l'Assemblée nationale a offert un nouvel élément à sa remuante activité, et il fut amené quelquefois à jouer un rôle prépondérant dans les discussions législatives. Nous n'avions pu qu'indiquer, dans sa biographie, la part prise par lui aux divers événements qui marquèrent les commencements de l'Assemblée nationale ; nous pouvons aujourd'hui juger dans son ensemble le rôle qu'il a joué.

Commençons par rectifier une erreur que nous avons commise. Nous disions que, dans sa *Lettre sur le prochain concile* (1868), il se prononçait nettement contre l'infaillibilité papale ; ce n'est pas dans cette lettre, où il se bornait à annoncer le concile, c'est dans la *Lettre au clergé relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain concile* (1869, in-8°) qu'il se prononce, non contre le dogme en lui-même, mais contre l'opportunité de sa proclamation. Tel est, en effet, le biais qu'avaient trouvé les évêques qu'un vieux reste de gallicanisme rendait hostiles au dogme nouveau, pour le combattre en toute sûreté; il n'y a du reste, pas à s'y méprendre ; en proclamant l'inopportunité du dogme et en ayant l'air de ne vouloir que retarder sa proclamation, l'évêque d'Orléans donnait des arguments très-forts contre l'infaillibilité elle-même. En 1871, il a fait néanmoins acte d'adhésion complète et sans réserve au dogme proclamé par le concile, et il est resté depuis un des champions du *Syllabus*.

Quand les électeurs du Loiret l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, il jouissait dans le département d'une quasi-popularité, dont son rôle à cette Assemblée l'a complétement dépouillé. Bien lui a pris de se cantonner dans un fauteuil d'inamovible au Sénat, car il y a lieu de croire qu'on ne lui aurait pas renouvelé en 1876 le mandat de 1871, et que sa carrière politique était achevée. Ce qui peint on ne peut mieux le trouble des élections de 1871, c'est que M. Dupanloup passa sur la même liste que M. Thiers, qu'il devait combattre avec tant d'acharnement. A qui fera-t-on croire que les électeurs aient dit à la fois oui et non sur le même bulletin de vote? La vérité est que l'attitude d'opposition discrète prise par l'évêque d'Orléans pendant l'Empire, son ancienne nomination en 1848 par Cavaignac, les sévérités des Allemands à son égard durant la seconde occupation d'Orléans, où il fut gardé à vue dans son palais, l'accueil fait par lui à M. Thiers, de passage à Orléans à la fin de février 1871, l'avaient rendu populaire, même dans les couches profondes du suffrage universel, hostiles dans le Loiret comme partout ailleurs au gouvernement des prêtres. En l'envoyant siéger à l'Assemblée, en même temps que l'illustre homme d'Etat qui devait relever la France, les électeurs du Loiret croyaient confier leur mandat à deux partisans du même système politique, à deux patriotes qui n'auraient qu'une seule pensée, la réorganisation nationale : ils ne tardèrent pas à voir qu'ils s'étaient trompés de moitié.

La première fois que M. Dupanloup prit la parole dans une occasion un peu éclatante, ce fut pour soutenir les pétitions catholiques en faveur d'une intervention à Rome pour le rétablissement du pouvoir temporel (mars 1872). Après quelques mots d'explication de M. Thiers, il reconnut combien toute discussion sur un pareil sujet était inopportune et ne s'opposa pas à l'ajournement.

M. Dupanloup se réserva surtout pour les questions d'enseignement. Ennemi acharné de l'Université et de toute réforme qui pourrait rendre quelque vigueur aux établissements de l'Etat, il soutint à ce sujet contre M. Jules Simon une campagne où la victoire finit par lui rester, grâce au cléricalisme de l'Assemblée nationale. Lorsque M. J. Simon déposa le projet de loi qu'il avait élaboré sur l'instruction obligatoire, M. Dupanloup réussit à se faire nommer président de la commission chargée d'étudier ce projet et se prononça de toutes ses forces contre l'obligation (7 janvier 1872). Forcer les enfants à aller à l'école! c'est le plus grand attentat que l'on puisse rêver contre la puissance paternelle, c'est fouler aux pieds l'autorité du père de famille et par conséquent ruiner la société tout entière : telle fut la thèse soutenue par l'évêque d'Orléans et couronnée par l'Assemblée. Non content de ce succès, M. Dupanloup combattit âprement tous les actes de M. Jules Simon, provoqua contre lui à tout propos des interpellations qui ne furent pas toujours très-bien accueillies par la majorité, si réactionnaire qu'elle fût, et poursuivit cette campagne en dehors même de la Chambre. Lorsque M. J. Simon, par une simple circulaire, supprima les compositions en vers latins, dans les lycées, et le thème latin à partir de la cinquième, il écrivit aux supérieurs et professeurs des petits séminaires d'Orléans (que la circulaire ne regardait pas) de ne tenir aucun compte des prescriptions du ministre (qui ne s'adressait pas à eux). « Eloigné de vous depuis quelque temps, disait-il dans cette lettre qu'il eut soin de rendre publique, en ce moment même où a lieu la rentrée de vos élèves et où recommencent, dans nos petits séminaires, tous les cours d'études, je sens le besoin de vous dire un mot de cette circulaire, bien que nos petits séminaires soient légalement à l'abri des ordres qu'elle donne. » Puisque ses séminaires n'avaient rien à voir dans les ordres du ministre, l'évêque d'Orléans pouvait protester, comme député, devant l'Assemblée nationale; il était parfaitement inutile d'entretenir de ces débats, qui passaient à côté d'eux ou au-dessus d'eux, ses directeurs et professeurs de séminaires. Mais entraîné par l'esprit brouillon qui le caractérise, après avoir bien spécifié que la circulaire n'a pas été rédigée pour les professeurs des séminaires, il leur prescrit de n'en tenir aucun compte. Non content d'avoir publié cette lettre où, pour soutenir le vers latin, il évoquait les ombres de Bossuet, de Bourdaloue, de Fénelon, de Massillon (il eût mieux valu évoquer Santeul et le Père Vanière) et montrait les pères de famille éplorés se demandant ce qu'allait devenir la France, M. Dupanloup interpella directement M. J. Simon au sujet de sa circulaire, mais ne parvint pas à la lui faire retirer (19 janvier 1873). Ce qu'il y a de curieux, c'est que, dans son discours, le vers latin, objet même du débat, disparut complétement : « Sous cette question de grec et de latin, que je laisserai de côté, dit-il, se place la question des humanités (qui n'étaient pas du tout en cause), celle de l'éducation intellectuelle de la France, et enfin, par-dessus tout, la grande question du respect de la loi. » Son argumentation se réduisit alors à essayer de prouver que la circulaire était un programme d'études et que le ministre n'avait pas le droit de faire, à lui seul, un programme. La fin de son virulent discours est un modèle de déclamation ampoulée et vide de sens : « Il y a à mes yeux dans ce qu'a fait le ministre un mal profond, un péril immense! Jamais, à aucune époque, un ministre n'a usurpé une pareille autorité! La loi lui défend de toucher aux règlements d'études; il les a brisés en établissant des programmes d'études qui bouleversent les âmes et compromettent l'avenir de la jeunesse française. Les vers latins sont ici la grande ressource de ceux qui ne veulent pas examiner la question, et ils se moquent de tout cela, sans savoir au fond ce que c'est. Il faut en finir! Quand je considère cette grande et noble Assemblée qui représente la France et à qui a été confiée une si grande mission sociale, je ne puis me persuader que d'une telle Assemblée sorte une décision qui consacre de telles illégalités et de telles hardiesses! Je demande une décision qui rassure les familles, qui sauvegarde, avec le respect des lois, l'intérêt sacré de la jeunesse et de l'éducation nationale! » M. Jules Simon, qui ne croyait pas avoir bouleversé les âmes et qui ne se doutait pas du péril immense causé par ses prescriptions, n'eut pas de peine à démontrer qu'il n'avait pas excédé son droit en supprimant une composition rendue déjà facultative par M. Duruy, point que l'évêque d'Orléans s'était bien gardé de traiter, et tout fut dit. L'Assemblée nationale donna raison au ministre. L'ennemi véritable qu'il visait dans sa circulaire, c'est la routine pédagogique des jésuites du XVIIIe siècle, qui s'était imposée à l'Université elle-même et contre laquelle les efforts de tous les ministres précédents avaient été vains. Que cette pédagogie enfin condamnée trouvât un dernier refuge dans les séminaires, c'était affaire à eux, et nous n'aurions pas à y contredire. Ce qu'il importait, c'est que la génération laïque y fût définitivement soustraite; mais après le 24 mai, après le renversement de M. Thiers et de ses collaborateurs, M. Dupanloup trouva l'occasion bonne pour revenir à la charge; M. Batbie étant ministre de l'instruction publique, M. Dupanloup obtint sans peine du conseil supérieur la suppression de toutes les utiles réformes que M. J. Simon avait tenté d'introduire dans les lycées.

En même temps que par le rétablissement du vers latin sur le programme des études il mettait fin à la cruelle anxiété des pères de famille et rassurait les âmes bouleversées par un si prodigieux attentat, M. Dupanloup travaillait à la fusion, ce grand œuvre des alchimistes du centre droit; il n'y fut pas aussi heureux. Après avoir eu le déboire de ne pas figurer parmi les principaux négociateurs et de se voir enlever la palme par MM. Chesnelong et Merveilleux-Duvignaux, il voulut avoir pour lui tout seul la gloire de convertir le comte de Chambord au drapeau tricolore. C'était une rude besogne; il y perdit sa peine. Le comte de Chambord répondit sèchement à « monsieur l'évêque, » qu'il n'avait « ni sacrifices à faire ni conditions à recevoir, qu'il attendait peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu. » L'échec fut rude et M. Dupanloup en ressentit une grande amertume. « Hélas! dit-il dans une de ses lettres pastorales, la France attend une grande âme qui la sauve. Quelquefois elle croit la voir resplendir à l'horizon de l'avenir et de ses destinées. Elle y croit et elle s'y donne tout entière. Tout à coup, elle s'aperçoit qu'elle n'a salué qu'une lueur trompeuse et, se sentant défaillir, elle répète avec douleur le mot de l'Ecriture : « Ah! » il n'est pas de la race de ceux qui sauvent » les nations! »

Dans les grands débats qui eurent lieu à l'Assemblée nationale sur l'enseignement supérieur et l'aumônerie militaire, l'évêque d'Orléans fut sans cesse sur la brèche; il refit jusqu'à satiété le même discours emphatique. Ces sortes d'homélies, vides et vagues, bonnes à débiter en chaire, loin de tout contradicteur possible, font assez piètre figure dans le *Journal officiel*, à côté des argumentations serrées et solides d'orateurs moins ronflants, mais plus sérieux. Ce ne sont que des amplifications de rhétorique, où jamais le sujet n'est traité avec précision. On y rencontre de grands mots solennels et dénués de sens, comme : « Prenons garde de tuer l'âme! Ne touchez pas à l'intelligence, que dis-je, à l'âme de la France! Qu'est-ce que tuer l'âme? Qu'est-ce que l'âme de la France? *Verba et voces!* Cela tient lieu d'arguments, et la droite de l'Assemblée nationale applaudissait à tout rompre ces creuses déclamations. Un autre discours où l'évêque d'Orléans se livra à une charge à fond contre l'Université était farci de citations inexactes, à l'aide desquelles il prouvait que l'enseignement universitaire était essentiellement matérialiste. Un des professeurs attaqués, M. Beaussire, se trouvant être en même temps membre de l'Assemblée, protesta, en rétablissant le texte de la phrase incriminée, et montra qu'il avait dit tout le contraire de ce qu'on lui faisait dire en enlevant adroitement un membre de phrase. M. Dupanloup répliqua que ce membre de phrase n'était qu'une précaution oratoire (*sic*). Généralement, il faut se défier des citations de M. Dupanloup. Dans une de ses études sur le catéchisme, il s'appuyait du philosophe Jouffroy et montrait que, même aux yeux des philosophes, le catéchisme était un livre admirable, excellent à mettre entre les mains des enfants. Or, Jouffroy avait dit : « Demandez à ce pauvre enfant, *qui de sa vie n'y a songé*, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort; il vous fera (à l'aide du catéchisme) une réponse sublime, *qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins admirable!* » En enlevant adroitement les membres de phrase mis par nous en italique, l'évêque d'Orléans faisait dire à Jouffroy que le pauvre enfant fait, à l'aide du catéchisme, une réponse sublime dont il sent lui-même toute la valeur.

Notons encore, pour en finir avec sa carrière législative, la part prise par lui dans les débats sur certains articles de la loi militaire, pour faire prolonger jusqu'à vingt-quatre ans le sursis accordé aux élèves des Facultés, sursis qui fut rejeté par l'Assemblée, et un amendement, qu'il fit adopter, qui avait pour but de faire les curés membres de droit de la commission administrative des hospices. En dehors de ces questions, qui l'amenèrent presque exclusivement à la tribune, M. Dupanloup s'est contenté de voter. Il a voté pour le renversement de M. Thiers au 24 mai, pour l'état de siége, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, pour l'église du Sacré-Cœur; il a voté contre l'amendement Wallon, qui a fondé la République, et contre les lois constitutionnelles.

Lors du vote pour l'élection des soixante-quinze sénateurs inamovibles, il a obtenu le soixante-treizième siége, presque le dernier ; il fallait 315 suffrages, et il n'en eut pas un de plus. Du reste, il ne s'est pas montré fier de ce succès, et il répondit aux félicitations de ses amis par une lettre dont nous détachons ce passage : « Devez-vous me féliciter d'une élection accomplie dans des circonstances si pénibles? Et en ce qui me touche personnellement, que puis-je dire, sinon que me voilà, à la fin de ma vie, rejeté comme Daniel dans la fournaise de Babylone? Priez au moins Dieu pour moi afin que, s'il a permis que je fusse dans cette élection à peu près le dernier des sénateurs, il me donne la force de combattre jusqu'au bout pour les droits imprescriptibles du saint-père, pour la liberté de l'Eglise et pour le salut de la société. » La vérité, c'est que M. Dupanloup avait sollicité ses amis de le jeter dans la « fournaise de Babylone. » (Il aurait dû dire dans la fosse aux lions, puisqu'il voulait se comparer à Daniel, qui ne fut jamais jeté dans aucune fournaise.) Il y avait de plus, dans ses sollicitations pressantes, quelque chose de comique, qu'il devait à sa situation particulière. Après avoir réussi, en 1863, à faire échouer la candidature de M. Littré à l'Académie française, il avait été moins heureux en 1871, et, M. Littré étant devenu académicien, M. Dupanloup s'était hâté de donner sa démission, chose jusqu'alors inouïe dans les fastes des Quarante. La raison donnée par lui était qu'il ne pouvait, comme évêque, siéger sur les mêmes bancs, dans la même enceinte qu'un athée, un homme qui déclare ignorer Dieu et qui définit l'âme « un ensemble de facultés, résultat des fonctions encéphaliques. » Sa démission ne fut point acceptée, et M. Dupanloup, sans siéger à l'Académie, continue d'être académicien. Par une première contradiction, il resta membre de l'Assemblée nationale, quoique M. Littré en fît également partie, et n'éprouva aucun scrupule à se rencontrer avec lui dans la même enceinte; mais la contradiction fut bien plus forte lors des élections sénatoriales, M. Littré ayant été élu bien avant lui, à une plus grande majorité que celle qu'il pouvait espérer; il sollicitait, cette fois en toute connaissance de cause, et se résignait même à n'obtenir qu'une dernière place dans la même Assemblée où siégeait avant lui celui qu'il traitait si dédaigneusement naguère. Les scrupules sont une belle chose, mais encore faut-il y rester fidèle ; sinon, on laisse voir trop clairement qu'ils n'étaient qu'une comédie.

Le dernier acte politique de M. Dupanloup a été sa protestation contre le projet de loi de M. Waddington, restituant à l'Etat le droit de collation des grades, droit qui lui avait été enlevé par la loi de l'enseignement supérieur. M. Dupanloup s'est naturellement fait au Sénat le champion des doctrines qu'il a soutenues à l'Assemblée; il avait protesté, même avant que le projet fût en délibération à la Chambre haute. « Vous craignez, écrivit-il à un de ses amis, que je ne sois trop ému de la déclaration de M. Waddington, et vous me demandez si retirer aux universités libres la part que la loi leur donne dans la collation des grades est d'une telle conséquence, si l'essentiel pour nous n'est pas de sauver le principe. Non, mon ami, ce n'est pas là sauver le principe, mais le sacrifier; car la collation des grades, c'est la liberté même de l'enseignement supérieur, et la mesure annoncée si précipitamment par le ministre n'atteint pas seulement un détail, mais l'essence même de la loi; elle frappe la loi au cœur. » Quant à démontrer cela, c'est une autre affaire, et ni dans cette lettre, ni dans le discours prononcé par lui au Sénat le 19 juillet 1876, il ne donne un seul argument valable en faveur de sa thèse : la collation des grades, c'est la liberté de l'enseignement supérieur; elle est l'essence de la loi, parce qu'elle en est l'essence; je l'affirme, donc cela est.

Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, M. Dupanloup siége au centre droit. Le seul de ses votes qui mérite d'être rapporté est son vote en faveur de la dissolution de la Chambre des députés; on le disait mourant quelques jours avant les débats; il s'est fait transporter à Versailles et rouler dans une voiture à bras jusqu'à la tribune pour ne pas priver de son bulletin les auteurs du 16 mai. Signalons cependant encore un autre de ses votes; il s'est abstenu dans l'élection sénatoriale où M. Chesnelong obtint de la droite 109 voix, sans parvenir à gagner le siége d'inamovible. Malgré son dévouement au pouvoir temporel, sa soumission au concile, son ultra-cléricalisme en matière d'enseignement, M. Dupanloup conserve un vieux levain de gallicanisme dont il ne peut se débarrasser; il n'aime pas les jésuites.

M. Dupanloup a publié dans ces dernières années un certain nombre de brochures et surtout de discours : *Histoire de N.-S. Jésus-Christ* (Paris, Plon, 1869, in-4°, avec gravures); la *Femme studieuse* (1869, in-16); *Lettre sur les prochaines élections, des devoirs des honnêtes gens* (1871, in-8°); *Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur l'indépendance nécessaire du saint-siége et sur les calomnies répandues dans ces derniers temps contre le clergé* (1871, in-12); *Conseils aux jeunes gens sur l'étude de l'histoire* (1872, in-12); *Conseils aux jeunes gens sur l'étude de la philosophie* (1872, in-12); trois *Discours prononcés à l'Assemblée nationale sur la loi militaire, séances des* 29 *mai*, 21-29 *juin* 1872 (1872, 2 broch. in-8°); *Lettre à M. Gambetta* (1872, in-8°); *Lettre au clergé de son diocèse relative à la souscription nationale pour la libération du territoire* (1872, in-8°); *Lettre au clergé relative à la collation des grades dans le diocèse d'Orléans* (1872, in-8°); *Quelques mots sur l'instruction primaire en Prusse* (1872, in-8°); *Du dimanche* (1873, in-12); *Lettre aux directeurs et professeurs des petits séminaires du diocèse d'Orléans sur la circulaire du ministre de l'instruction publique* (1873, in-8°); *Discours prononcés à l'Assemblée nationale sur l'organisation de l'aumônerie militaire* (1874, broch. in-8°); *Discours prononcé à l'inauguration de l'école libre des hautes études* (1874, in-8°); *Lettre à M. Minghetti, ministre du roi Victor-Emmanuel, sur la spoliation de l'Eglise à Rome et en Italie* (1874, in-8°); *Lettre à un père de famille sur le volontariat d'un an* (1874, in-8°); *Discours prononcés à l'Assemblée nationale sur la liberté de l'enseignement supérieur, dans les séances des* 4 *et* 5 *décembre* 1874 (1874, in-8°); *Discours des* 15 *mars*, 28 *mai*, 7, 12, 14 *et* 16 *juin* 1875, sur les mêmes questions (1875, in-8°); *Etude sur la franc-maçonnerie* (1875, in-8°); *Nouvelles œuvres choisies*, tomes Ier à VII, contenant : *Œuvres oratoires, Défense de la religion, Controverse sur l'éducation des filles, Défense de Rome et du saint-siége, Œuvres pastorales* (1873-1875, 7 vol. in-8°).

DUPARCQUE (Frédéric), médecin français, né à Amiens en 1788. Il fit de brillantes études à l'Ecole centrale de sa ville natale, puis il se rendit à Paris, où il suivit les cours de l'Ecole de médecine et prit le grade de docteur en 1813. Il se fixa dans cette ville et y exerça son art. M. Duparcque devint médecin du bureau de bienfaisance du VIIe arrondissement en 1816, médecin de l'état civil en 1822, remporta le prix à un concours ouvert à Bordeaux en 1830, sur ce sujet : les affections de l'utérus. Les secours qu'il prodigua aux blessés pendant la révolution de 1830 lui valurent la médaille de Juillet. En 1832, il prit part à l'organisation des bureaux de secours contre le choléra, et il obtint des médailles de bronze, d'argent et d'or, pour son dévouement pendant les épidémies cholériques de 1832, 1849 et 1865. En outre, il devint administrateur de la caisse d'épargne, membre des commissions d'hygiène et de salubrité, membre de la Société de médecine de Paris et de diverses autres sociétés savantes françaises et étrangères. En 1850, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Un des fondateurs des *Annales d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants* (1842), il a collaboré à cette feuille, ainsi qu'au *Journal général de médecine française et étrangère*, à la *Revue médicale*, à la *Gazette des hôpitaux*, à la *Gazette hebdomadaire*, à la *Nouvelle bibliothèque médicale*, etc. Parmi les ouvrages et les nombreux mémoires qu'il a publiés, nous citerons : le *Cancer de l'estomac* (1813), thèse; *Mémoire sur l'inflammation, l'induration et l'abcédation du sac herniaire* (1816); *Mémoire sur l'épanchement du sang dans la vessie* (1822); *De l'influence du rôle de l'innervation dans les maladies en général et particulièrement dans les phlegmasies* (1829); *Sur la perforation spontanée de l'estomac* (1830); *Traité théorique et pratique sur les altérations simples et*

cancéreuses de la matrice (1832, 2 vol. in-8o); *Pluie de crapauds* (1834); *Histoire complète des ruptures de l'utérus, du vagin et du périnée* (1836, in-8o); *Sur la péritonite essentielle aiguë chez les jeunes filles* (1842); *Mémoire statistique sur les vaccinations et les revaccinations* (1843); *Mémoire sur le climat de l'Algérie, comparé à celui des contrées méditerranéennes de France et d'Italie* (1852); *De l'influence du mariage sur l'hystérie* (1857); *Sur les coliques hépatiques par concrétions biliaires* (1860); *Sur l'efficacité des semences de citrouille contre le tænia* (1861); *Sur l'accouchement par dilatation forcée du col de l'utérus* (1869); *Sur la pneumonie latente du sommet des poumons stimulant la phthisie pulmonaire* (1869), etc.

DUPASQUIER (Charles), magistrat et homme politique français, né à Chambéry en 1804. Il entra de bonne heure dans la magistrature, dont il fit partie pendant quarante-six ans. En 1860, il présida à l'annexion de la Savoie à la France, comme gouverneur de la province, fut placé en 1866 à la tête de la cour d'appel de Chambéry, et en devint ensuite premier président honoraire. De 1860 à 1870, il siégea au conseil général du département de la Savoie, et en fut nommé président par le gouvernement. Pendant toute la durée de l'Empire, M. Dupasquier ne cessa de donner les preuves les plus éclatantes de sa fidélité à ce triste régime, et il ne négligea aucune occasion d'afficher ce dévouement. En mai 1870, il signa une proclamation invitant ses concitoyens à voter *oui*. Il n'en resta pas moins, après la chute de l'Empire, président de la cour de Chambéry, et ne fut mis à la retraite qu'en 1874.

Lorsque eurent lieu les élections sénatoriales de 1876, M. Dupasquier figurait sur la liste de l'Union conservatrice, avec un autre bonapartiste, M. d'Alexandry, et il fut nommé par 203 suffrages sur 401 électeurs. Il avait dit dans sa profession de foi : « Je joindrai mes efforts à ceux de ces hommes de cœur de toute origine, qui, *sous le bénéfice des réserves constitutionnelles*, soutiennent la politique de conservation sociale suivie par le gouvernement de l'illustre maréchal de Mac-Mahon. » A part le passage souligné, qui trahit des espérances plus ou moins en harmonie avec la constitution, cette profession de foi était des plus vagues; de plus, M. Dupasquier évitait de se prononcer nettement au sujet de la clause de révision. Bonapartiste et clérical avéré, il a voté constamment avec la droite du Sénat.

DUPATYE s. f. (du-pa-tî — de *Dupaty*, n. pr.). Bot. Syn. d'ÉRIOCAULON.

DUPERRÉ, village d'Algérie, dans le département d'Alger, à 145 kilom. de cette ville, sur le chemin de fer d'Oran, sur le bord du Chélif; 782 hab. Aux environs de Duperré, dans la vallée que parcourt le fleuve, on rencontre une colline appelée *El-Kadra* (la verte), sur laquelle se trouvent les ruines d'une ville romaine, *Oppidum Novum*. On y voit, notamment, des restes d'un aqueduc, d'un pont jeté sur le fleuve, de quais qui le bordaient. Une inscription trouvée sur le tombeau d'un des édiles de la colonie ne laisse aucun doute sur le nom de la ville détruite. De la ville arabe qui lui succéda, El-Kadra, il ne reste absolument rien, bien qu'elle paraisse avoir eu une certaine importance.

Duperron (LE CARDINAL), par M. l'abbé Feret (Paris, 1877, 1 vol. in-8o). Le cardinal Duperron est une des figures qui reflètent avec le plus d'éclat quelques-uns des traits particuliers au XVIe siècle : une érudition alliée à la littérature brillante ou même légère, une grande ardeur pour les controverses religieuses, une véritable passion pour les duels de la parole, *unguibus et rostro*, à coups d'arguments en forme et de textes; des naïvetés de rhétorique déclamatoire ou pédantesque à côté des premiers élans de la saine et grande éloquence. Autant que les habitudes de son intelligence, le caractère et la vie du cardinal Duperron appartiennent à son époque. C'est un calviniste de naissance, puis un converti, qui devient, par excellence, *le convertisseur*. On ne l'a pas mal nommé un abbé de fortune. Il y en eut tant alors parmi les gens d'esprit et les versificateurs comme lui! Il s'ouvre chemin par la faveur de la cour sous le dernier Valois. Le jour où la royauté du Bourbon huguenot se réconcilie avec l'Eglise, il est un de ses parrains. Négociateur habile à ménager les intérêts de Rome et ceux du roi, il se trouve l'homme de la politique de Henri IV, plaît à sa finesse, et, des deux côtés où il a rendu des services, reçoit de belles récompenses : l'évêché d'Evreux, l'archevêché de Sens, la grande aumônerie, le cardinalat. Plus tard, l'heure ayant sonné de modifier ses sentiments ou de les dévoiler, c'est à la cour romaine qu'il se montre particulièrement dévoué. Quoique les dernières impressions soient, comme on l'a dit, celles qui subsistent dans l'esprit des hommes, il ne faudrait point ne chercher le cardinal Duperron que dans le rôle joué par lui sous la régence de Marie de Médicis. Joindre à ce souvenir celui de ses triomphantes controverses et de ses négociations ne suffirait même pas. Comme orateur, comme écrivain ayant fortement marqué dans la poésie et dans la prose du XVIe siècle, il mérite mieux que les mentions un peu sèches de ceux même qui se sont particulièrement occupés de cet âge curieux de notre littérature. C'est ce que M. l'abbé Feret a bien vu. Il a donc voulu nous faire considérer sous ses faces diverses un éminent et riche esprit. Il s'y est pris à deux fois cependant, puisqu'il nous renvoie pour Duperron diplomate à un autre de ses ouvrages : *Henri IV et l'Eglise catholique*. On a regret à la petite lacune laissée ainsi dans le plus récent de ses deux livres, qui est toutefois intéressant, et, sinon toujours irréprochable dans la forme, de bon jugement sur la plupart des points. S'il en est quelques-uns où l'on a envie d'apprécier autrement et avec une faveur moins décidée et moins soutenue, ce livre met sur la voie par ses citations bien choisies, comme par une indication des sources auxquelles on doit recourir. Il inspirera à beaucoup de lecteurs la curiosité de faire connaissance directement avec des écrits que les plus lettrés ne feuillettent plus que rarement, et de donner plus d'attention aux passages des mémoires et autres ouvrages contemporains qui parlent du célèbre cardinal.

* **DUPIN** (François-Pierre-Charles, baron), économiste et statisticien, frère de Dupin aîné. — Il est mort à Paris le 20 juin 1873.

* **DUPIN** (Jean-Henri), auteur dramatique français. — Outre les pièces que nous avons mentionnées, nous citerons de lui : *Une émeute au paradis* (1840), vaudeville en deux actes; l'*Habit d'un grand seigneur*, vaudeville en deux actes, avec Carmouche (1856); *Deux hommes du Nord*, en un acte, avec Delacour (1857); la *Chèvre de Ploërmel*, en un acte, avec le même (1859); *Cinq coups de sonnette* (1860); *Sourd comme un pot*, en un acte (1862), avec H. Leroux; le *Bouchon de carafe*, en un acte, avec Grangé (1863); *Mame Maclou* (1865); l'*Orphelin de la Chine*, en un acte (1867); l'*Affaire de la rue Quincampoix*, en un acte (1869), avec Clairville, etc.

DUPIN (Charles-Louis-Désiré), colonel d'état-major français, né vers 1812, mort en 1868 à Montpellier, où il remplissait les fonctions de chef d'état-major de la 2e division militaire. Il commença à se faire connaître lors de l'expédition de Chine, à laquelle il prit même une part importante; mais c'est surtout au cours de celle du Mexique qu'il conquit sa sinistre notoriété, qu'il semblait prendre plaisir à exagérer encore par des fanfaronnades de férocité. Ses fusillades et ses pendaisons lui paraissaient les choses les plus naturelles du monde; pour lui, d'ailleurs, tout était permis à l'homme de guerre. « Je suis le colonel Dupin, disait-il un jour en haranguant des Mexicains; obéissez ou vous êtes morts! Toute résistance est inutile. Tout traître mourra comme cet oiseau. » Et saisissant en même temps son révolver, il abattait un oiseau au vol, car il était d'une adresse incroyable.

Et quand il avait ainsi terrorisé ses auditeurs, il se tournait vers ses officiers en leur disant : « Voilà comme il faut parler à l'ennemi. Plus ils ont peur de nous, moins ils seront dangereux. »

Il ne faut pas s'étonner si, avec un pareil système, le colonel Dupin devint un objet de terreur, mais aussi d'exécration pour les Mexicains, et plus d'une fois il faillit être victime de leur trop légitime vengeance. Un jour, un train dans lequel le colonel devait se trouver dérailla entre La Vera-Cruz et La Soledad, ce qui donna naissance à de graves accidents. Aussitôt une foule de Mexicains apparurent aux portières en poussant des cris de mort contre *Doupine*. Fort heureusement pour lui, il avait été prévenu et n'avait pas quitté La Vera-Cruz. Ce déraillement était l'œuvre de la vengeance d'une femme, dont il avait fait pendre le mari.

Cependant cet homme, qui rappelle par tant de côtés les farouches capitaines des grandes compagnies, n'était pas inaccessible à un mouvement de générosité. Par crainte du poison, il ne mangeait que la soupe préparée par ses soldats, dont il avait su gagner l'affection et le dévouement. Un jour, pourtant, pendant une marche dans les Terres-Chaudes, il se sentit dévoré par la soif, entra dans une cabane et demanda à boire. On lui apporta un verre de limonade. Au moment où il le portait à ses lèvres, il avisa un de ses officiers assis devant un verre d'absinthe. « Donnez-moi donc la moitié de votre boisson, lui dit le colonel; j'aime mieux ça que cette fade limonade. » Une heure après, on appela le chirurgien auprès de l'interprète du colonel, qui était devenu subitement malade. Le chirurgien constata aussitôt l'empoisonnement par la strychnine, et parvint néanmoins à sauver l'interprète, qui, lui, avait bu la limonade. On rechercha aussitôt le propriétaire de la cabane, et on le trouva blotti dans une cave voisine. Amené devant le colonel, qui s'écria : « Vous êtes un misérable, et je vais vous faire pendre. » le Mexicain tomba à genoux, demandant grâce au *padre Doupine*. Le colonel fixa sur lui son regard de vautour, réfléchit quelques secondes et dit à ses soldats : « Ce drôle est libre. » Qu'on juge de leur stupéfaction! « Mes enfants, reprit-il, si le poison eût été destiné à l'un de vous, j'eusse fait pendre ce misérable par la langue; mais comme c'est à moi qu'il était destiné, j'ai le droit de lui faire grâce. En route. »

Le colonel Dupin commandait la contre-guérilla, c'est-à-dire une poignée d'hommes, deux cents au début; le nombre n'a jamais dépassé neuf cents. Mais c'étaient des hommes résolus, de tous pays et de toutes conditions, depuis le fils de famille ruiné par la vie parisienne jusqu'au nègre d'Afrique. D'une activité fiévreuse, il ne prenait presque pas de repos. Jamais il ne se déshabillait, et il se contentait de trois heures de sommeil. Le reste de la nuit, tandis que ses soldats dormaient, il l'employait à rédiger des rapports au maréchal Bazaine ou à écrire des *Mémoires* qu'il se proposait de publier plus tard. Dans les derniers moments de sa vie, il fut atteint de sombres accès de tristesse; il se figurait qu'on avait méconnu ses services.

DUPINIE s. f. (du-pi-nî — de *Dupin*, n. pr.). Bot. Syn. de TERNSTRŒMIE.

DUPLAY (Simon-Emmanuel), chirurgien, né à Paris en 1836. Il étudia la médecine dans sa ville natale, devint interne en 1859, aide d'anatomie en 1862, et passa, en 1865, son doctorat avec une thèse qui lui fit décerner le prix Barbier. Successivement prosecteur de la Faculté, agrégé (1866), chirurgien du bureau central (1867), il a été attaché, à ce dernier titre, à l'hôpital de Lourcine (1871), puis à l'hôpital Saint-Antoine (1872). Cette même année, il suppléa le docteur Laugier dans la clinique chirurgicale à la Pitié. M. Duplay est membre de la Société de chirurgie, de la Société anatomique et chevalier de la Légion d'honneur (1871). Outre de nombreux articles publiés dans l'*Union médicale*, les *Bulletins de la Société anatomique*, les *Bulletins de la Société de chirurgie*, le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, les *Archives générales de médecine*, dont il dirige, depuis 1867, la partie chirurgicale, le docteur Duplay a publié : *Des collections séreuses et hydatiques de l'aine* (1865, in-8o); *De la hernie ombilicale* (1866, in-8o); *Recherches sur la nature et la pathogénie de l'ulcère perforant du pied* (1873, in-8o), avec Morat; *De l'hypospadias périnéo-scrotal* (1874, in-8o); *Leçon sur les périarthrites coxo-fémorales* (1875, in-8o), etc. M. Duplay a continué, à partir du tome III, le *Traité élémentaire de pathologie externe*, laissé inachevé par Follin.

DUPLESSIS (Paul), romancier français, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) vers 1815. Malgré la popularité des œuvres de Paul Duplessis, la vie de cet écrivain est à peu près complétement inconnue. Il a voyagé pendant plusieurs années dans les colonies françaises et au Mexique. De retour en France vers 1850, il alla se fixer dans un petit village des environs de Paris, où il vivait fort retiré. Dans les dernières années de sa vie, il n'eut guère de rapports qu'avec feu Alexandre Cadot, son éditeur.

Il mourut subitement en 1865, à Paris, d'une attaque d'apoplexie, en passant dans la rue Papillon.

Paul Duplessis est l'auteur de plusieurs romans d'aventures qui eurent, à l'époque, une grande vogue. Parmi ses ouvrages, nous citerons : les *Aventures mexicaines* (1860, in-12); le *Batteur d'estrade* (1857, 8 vol. in-8o); les *Boucaniers*, grand roman en quatre parties : 1re partie, le *Chevalier de Morvan*; 2e partie, *Nativa*; 3e partie, *Montbars l'exterminateur*; 4e partie, le *Beau Laurent*; le *Capitaine Bravaduria* (1854, 2 vol. in-8o); le *Chevalier de Dieu* (1858, 5 vol. in-8o); les *Etapes d'un volontaire*, en cinq séries : 1re série, le *Roi de Chevrières*; 2e série, *Sœur Agathe*; 3e série, *Moine et soldat*; 4e série, *Monsieur Jacques*; 5e série, *Lucile* (1866, 5 broch. in-4o); *Une fortune à faire* (1862, 2 vol. in-8o); les *Grands jours d'Auvergne*, ouvrage en quatre parties : 1re partie, le *Gracieux de Maurevert*; 2e partie, *Raoul Sforzi*; 3e partie, *Diane d'Erlanges*; 4e partie, le *Château de la Tremblaie*; l'*Illustre Polinario* (1861, in-12); *Juanito le harpiste* (1864, in-12); *Maurevert l'aventurier* ou les *Crimes de la féodalité* (1862, in-4o); *Un monde inconnu* (2 vol. in-8o); les *Mormons* (1859, 8 vol. in-8o); les *Peaux-Rouges* (1864, in-12); la *Sonora*, roman en deux parties : 1re partie, le *Captaz Ramirez*; 2e partie, le *Gambusino*.

Paul Duplessis a écrit, en collaboration avec Albert Longin, un roman : le *Tigre de Tanger* (1857, 5 vol. in-8o), et avec Marc Fournier : les *Chercheurs d'or du Sacramento*, drame en cinq actes et six tableaux.

DUPLESSIS (Georges GRATET-), érudit français, né à Chartres en 1834. Il est fils de Pierre-Alexandre Duplessis. Attaché à la Bibliothèque nationale de la rue Richelieu, il y est devenu bibliothécaire dans la section des estampes et il a été décoré de la Légion d'honneur. M. Georges Duplessis s'est adonné à d'intéressantes recherches sur les beaux-arts, particulièrement sur la gravure. Nous citerons de cet érudit : la *Gravure française au Salon de* 1855 (1855, in-12); *Notice sur la vie et les travaux de Gérard Audran* (1858, in-8o); *Histoire de la gravure en France* (1861, in-8o), couronné par l'Académie des beaux-arts; *Essai de bibliographie contenant l'indication des ouvrages relatifs à l'histoire de la gravure et des graveurs* (1862, in-8o); *Costumes historiques des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, dessinés par E. Lechevalier-Chevignard, gravés par Léopold Flameng, Lallemand, etc.* avec un texte historique et descriptif par Georges Duplessis (1864-1873, 2 vol. in-4o, avec 150 gravures coloriées); *Essai d'une bibliographie générale des beaux-arts* (1867, in-8o); les *Merveilles de la gravure* (1869, in-12); *Michel de Marolles, amateur d'estampes* (1869, in-8o); le *Cabinet du roi, collection d'estampes commandées par Louis XIV* (1869, in-8o); les *Ventes de tableaux, dessins, estampes et objets d'art aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1874, in-8o); *Un curieux du* XVIIe *siècle. Michel Bégon, intendant de La Rochelle* (1874, in-8o); *De la gravure de portrait en France* (1875, in-8o); *Gavarni* (1876, in-8o); le *Livre de bijouterie de René Boyvin d'Angers* (1876, in-8o); *Mémoire sur vingt-quatre estampes italiennes du* XVe *siècle* (1876, in-8o), etc. M. Georges Duplessis a, en outre, édité : *Mémoires et journal de J.-G. Wille*, le *Livre des peintres et graveurs* de Michel de Marolles, le tome IX du *Peintre-graveur français* de Robert Dumesnil, etc.

DUPLICATUM s. m. (du-pli-ka-tomm — mot latin qui signifie chose doublée). Se dit quelquefois pour DUPLICATA, mais au singulier seulement, et il a pour pluriel DUPLICATA.

* **DUPONT** (Pierre-Auguste, dit Alexis), chanteur français. — Il est mort en 1874, des suites d'une paralysie dont il était atteint depuis longtemps.

* **DUPONT** (Paul), imprimeur et homme politique français, né à Périgueux en 1796, mort en décembre 1879. — On doit à M. Paul Dupont la fondation d'une société de secours mutuels et d'une caisse de retraite pour les ouvriers typographes employés dans la maison qu'il a fondée. Outre son imprimerie de Paris, il est propriétaire, à Périgueux, d'une imprimerie et du journal l'*Echo de la Dordogne*.

Aux élections sénatoriales de 1876, M. Paul Dupont a été élu dans la Dordogne, au second tour de scrutin et le dernier sur trois, par 345 voix sur 682 électeurs. Il siége au Sénat dans les rangs de la droite.

DUPONT (Michel-Edouard), avocat français, né à Clermont-Ferrand en 1824. Il étudiait le droit à Paris lorsque éclata la révolution de 1848. M. Dupont devint président du club de l'Union et se mêla activement de politique. Inscrit au barreau de Paris en 1856, il devint secrétaire de la conférence des avocats et s'adonna avec succès à la plaidoirie. Parmi les affaires qui attirèrent sur lui l'attention, nous citerons le procès de Londynski, poursuivi pour détournement de 1 million (1863) et le procès de l'assassin Philippe (1866). Après l'investissement de Paris en 1870, M. Dupont s'engagea dans un régiment de marche, se distingua à Buzenval et reçut la médaille militaire. Lors du mouvement insurrectionnel du 18 mars, il essaya d'empêcher Tony Moilin de s'emparer de la mairie du VIe arrondissement, organisa les Volontaires du suffrage universel, qui se mirent à la disposition de l'amiral Saisset, et afficha, le 2 avril, une proclamation signée de son nom, dans laquelle il faisait appel à la résistance contre la Commune. L'ordre fut alors donné de l'arrêter; mais il parvint à s'échapper de Paris, où il revint lorsque l'insurrection fut terminée. On lui doit quelques écrits : le *Second tour de scrutin* (1869, in-8o); l'*Action civile devant la haute cour de justice* (1870, in-8o); la *Paix est-elle possible? Une solution nouvelle* (1871, in-8o); *Barodet ou Rémusat?* (1874, in-32), etc.

DUPONT (Eugène-Clovis), appelé le plus souvent **Dupont de Londres**, pour le distinguer de son homonyme, membre de la Commune de Paris, né vers 1840. Suivant les uns, il était ouvrier vannier, suivant d'autres maroquinier. Il s'affilia à l'Internationale dès l'origine de cette société fameuse. Au moment de la chute de l'Empire, il habitait Saint-Cloud; il vint alors se fixer à Paris et ne tarda pas à prendre rang parmi les orateurs de clubs populaires. Aux élections de février 1871, les socialistes de Seine-et-Oise le portèrent comme candidat à l'Assemblée nationale; mais il n'obtint qu'un nombre de voix dérisoire. Il fit ensuite partie du Comité central de la garde nationale et, après l'insurrection du 18 mars, fut élu, le 26 du même mois, membre de la Commune dans le IIIe arrondissement, par 5,661 voix sur 9,000 votants. Il fut un des membres de la commission de travail et d'échange, puis délégué quelques jours après (3 avril) à l'administration du IIIe arrondissement. Son vote le plus marquant à la Commune est relatif à la création du comité de Salut public, qu'il appuya énergiquement. Lorsque les troupes furent entrées dans Paris, Clovis Dupont réussit à gagner l'Angleterre et se réfugia à Londres, où on le trouve mêlé à différentes reprises aux agitations créées par l'Internationale.

DUPONT (Jean-Martial-Amynthe), membre de la Commune de Paris, né à Saint-Thomas-de-Conac (Charente-Inférieure) le 1er juin 1841. En 1865, il entra, à Paris, dans les bureaux du Crédit foncier, où il resta jusqu'en 1870 et où il donna constamment des preuves de son ardeur au travail. Il était de plus mari rangé et employé économe. Dans ses moments de loisir, il aimait à s'occuper de chimie et faisait des expériences sur la nitroglycérine. Impliqué dans le procès de Blois, au mois de mai 1870, il fut condamné, le 9 août suivant à quinze ans de détention;

mais, peu de temps après, la révolution du 4 septembre le rendait à la liberté. Il fut alors nommé commissaire de police du quartier des Bassins (XVIe arrondissement), et, après le 18 mars, l'influence de son beau-père, Charles Gérardin, lui fit confier les fonctions de chef de la police municipale. Aux élections complémentaires du 16 avril 1871, il fut nommé membre de la Commune, dans le XVIIe arrondissement, par 3,450 voix. Quelques jours après, il entra à la commission de sûreté générale et s'abstint de voter lorsqu'on décida la création d'un comité de Salut public. Après l'entrée des troupes dans Paris, il réussit à s'échapper et à se réfugier en Angleterre; mais, ayant eu l'imprudence inexplicable de revenir à Paris dans les premiers mois de 1872, il fut arrêté le 6 avril, traduit devant le 5e conseil de guerre, à Versailles, sous l'inculpation de complicité dans l'assassinat des otages, et condamné à mort le 27 juillet. Le 26 août suivant, il vit son pourvoi en révision rejeté; toutefois, la peine capitale fut commuée pour lui en celle des travaux forcés à perpétuité.

* **DUPONT DE BUSSAC** (Jacques-François), homme politique français. — Il est mort en 1873. Après son retour en France, en 1860, il avait repris sa profession d'avocat et il était devenu un des défenseurs attitrés des républicains victimes de l'arbitraire impérial. On lui doit deux brochures : *Manuel des sociétés coopératives anonymes à capital et personnel variables* (1872, in-16); *Histoire populaire des sociétés coopératives* (1873, in-18).

* **DUPONT-WHITE** (Charles Brook), économiste français. — Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : *Des candidatures officielles* (1868, in-8o); *Ce qui pourrait tenir lieu de constitution* (1872, in-8o); le *Suffrage universel* (1872, in-8o); la *République conservatrice* (1872, in-8o); *Réflexions d'un optimiste* (1873, in-8o); *Politique actuelle* (1875, in-8o). Dans ces ouvrages, M. Dupont-White, qui ne cache pas la défiance que lui inspire la démocratie et qui paraît appartenir au parti orléaniste, conclut néanmoins en faveur de l'établissement de la République, le seul gouvernement possible dans l'état des partis. Mais il veut que cette République soit fondée et dirigée par les monarchistes, par les hautes classes faisant les lois et gardant le pouvoir. Il veut, en outre, que cette République soit présidée par un prince, et il désigne très-nettement le duc d'Aumale comme le candidat de son choix. M. Dupont-White joint à des aperçus ingénieux et parfois profonds des idées essentiellement paradoxales. Sa République aristocratique et princière, n'ayant de la République que le nom, est absolument impossible et chimérique, et il est facile de comprendre qu'elle serait la plus fragile et la plus éphémère des institutions.

DU PORTAIL (Jean-Charles-Louis-Eugène), avocat et homme politique, né à Bellême (Orne) en 1813, mort à Versailles en janvier 1875. Il étudia le droit, puis il alla exercer la profession d'avocat à Mortagne, où il fut nommé à diverses reprises bâtonnier de son ordre. Il devint en outre membre du conseil municipal, conseiller d'arrondissement et, après la révolution du 4 septembre 1870, adjoint au maire de Mortagne. Elu le 8 février 1871 député de l'Orne à l'Assemblée nationale par 49,824 voix, il ne joua qu'un rôle effacé et vota avec les monarchistes cléricaux. Il se prononça notamment pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris. Après avoir contribué à la chute de M. Thiers le 24 mai 1873, M. Du Portail approuva toutes les mesures de réaction proposées par le gouvernement de combat, vota pour le septennat, pour le cabinet de Broglie (16 mai 1874), contre les propositions Périer et Maleville, et il mourut au moment où l'Assemblée discutait les lois constitutionnelles.

DUPORTAL (Pierre-Jean-Louis-Armand), journaliste et homme politique français, né à Toulouse le 17 février 1814. Dès l'âge de dix-huit ans, il entra dans le journalisme et collabora à diverses feuilles de Toulouse : le *Patriote de Juillet*, la *Patrie*, le *Gascon*, le *Mécène*, la *Revue du Midi*. Il s'éprit alors des doctrines de Proudhon, dont il devint un des plus fervents adeptes. Après la révolution de 1848, il entra à l'*Emancipation*, à laquelle il imprima bientôt des allures agressives qui lui valurent plusieurs condamnations de 1848 à 1852, surtout pendant l'administration fantaisiste de M. de Maupas, qu'il combattit vigoureusement. Aussi, au coup d'Etat, M. Duportal fut-il inscrit un des premiers sur les listes de proscription. Transporté en Afrique, il n'obtint qu'en 1853 l'autorisation de rentrer en France. Il voulut alors reprendre la publication de l'*Emancipation*, sous forme littéraire; mais, dans ces conditions mêmes, il ne put réussir. La carrière du journalisme lui étant ainsi fermée, il dut tourner son activité d'un autre côté, et il entra, comme chef de la perception des canaux, dans la compagnie des chemins de fer du Midi. Arrêté à la suite de l'attentat d'Orsini (14 janvier 1858), puis rendu à la liberté, il devint secrétaire général d'une maison de banque et ne tarda pas à fonder le *Crédit minier*, journal dans lequel il déploya des connaissances sérieuses relativement à l'industrie métallurgique, de sorte qu'on lui offrit successivement, en Russie et en Sardaigne, la direction d'établissements industriels relevant de cette catégorie.

Après la loi du 11 mai 1868, M. Duportal ressuscita à Toulouse l'*Emancipation*. De concert avec le *Réveil*, que Delescluze fondait en même temps à Paris, la feuille toulousaine fit une guerre implacable à l'Empire, et les deux vaillants journaux eurent à subir de nombreuses condamnations. Ce fut le 4 septembre qui ouvrit à M. Duportal les portes de Sainte-Pélagie, où il purgeait une condamnation à six mois. Peu de temps après, il fut nommé préfet de la Haute-Garonne, puis commissaire général de la Défense nationale. Républicain très-convaincu, tempérament ardent et énergique, M. Duportal eut le tort en cette circonstance de donner la préférence au triomphe immédiat des idées républicaines, ce qui lui valut un jour cette dépêche télégraphique de M. Gambetta : « Vous faites de la politique, c'est bien! Mais faire de la défense nationale serait beaucoup mieux. » Le gouvernement crut donc devoir engager plus d'une fois M. Duportal à rapporter quelque mesure arbitraire qu'il avait prescrite un peu trop précipitamment. M. Glais-Bizoin, membre du gouvernement de la Défense nationale, nous fournit à ce sujet de piquants détails (*Dictature de cinq mois*).

« Ces licences et excentricités administratives de M. Duportal, nous dit-il, en jetant ainsi du discrédit sur les préfets de la République, ses collègues, atteignaient la République elle-même. M. Duportal a donc nui à l'idée républicaine. Plus que l'ambition personnelle, sa croyance que le salut de la République exigeait qu'il restât à son poste a été pour beaucoup dans le rôle qu'il a joué; il tenait à sa place et il a su manœuvrer assez habilement pour la conserver jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale. Chaque fois qu'il outre-passait ses pouvoirs et prenait une mesure dictée par son bon plaisir, la Délégation la frappait de nullité, sans qu'il regimbât; il s'exécutait même volontiers, quitte à recommencer.

» ... Désespérant enfin de corriger cet incorrigible préfet, la Délégation lui donna un successeur. Elle nomma, sur une présentation, M. Huc, professeur distingué de la Faculté de droit de Toulouse, caractère des plus honorables et jouissant, à juste titre, d'une haute considération parmi ses concitoyens. M. Huc avait accepté; mais qu'arriva-t-il? Une dépêche télégraphique de M. A. Duportal va nous l'apprendre.

« Toulouse, 8 novembre 1870, 11 h. 55 m. matin.

» *Préfet Haute-Garonne à Intérieur.*
» *Tours.*

» Le bruit s'étant répandu hier soir que
» M. Huc était nommé préfet de la Haute-
» Garonne, trois ou quatre mille personnes se
» sont rendues dans la cour de la préfecture
» aux cris de : « A bas Huc! Vive Duportal! »
» Je les ai engagées au calme et au respect
» des décisions du gouvernement. La foule a
» protesté en déclarant qu'elle s'opposerait
» par la force à l'installation de tout nouveau
» préfet. La foule s'est ensuite portée au do-
» micile de M. Huc en faisant entendre les
» mêmes manifestations. M. Huc a dû pren-
» dre et a pris en effet l'engagement de re-
» fuser. La commission municipale de Tou-
» louse, réunie pendant ce temps-là, a décidé
» à l'unanimité qu'elle se retirerait si le gou-
» vernement persistait dans ses résolutions
» à mon égard.

» Tout est tranquille ce matin, mais on
» m'annonce une manifestation de la garde
» nationale. Je réponds de la tranquillité si
» le gouvernement respecte les vœux de la
» population. Si je faisais, moi aussi, mon plé-
» biscite, j'aurais la même acclamation que
» le gouvernement de Paris. »

L'homme est tout entier dans cette dépêche, ajoute M. Glais-Bizoin; il se croyait naïvement la République incarnée, et il avait la conviction qu'elle ne pouvait pas exister sans lui, hors de lui. Pour ne pas compliquer la situation, le gouvernement de la Défense laissa M. Duportal à la tête du département. Il s'appliqua d'ailleurs à mettre plus de réserve dans sa conduite et à mieux conformer sa pensée à celle de la Délégation. Il resta préfet jusqu'au 25 mars 1871, époque à laquelle il fut révoqué et remplacé par M. de Kératry. M. Duportal ayant pris part aux troubles qui éclatèrent alors à Toulouse (v. TOULOUSE, au *Grand Dictionnaire*), il fut traduit avec plusieurs de ses amis devant la cour de Pau et acquitté à l'unanimité après des débats orageux qui ne durèrent pas moins de neuf jours. Il reprit alors la direction de l'*Emancipation*, en s'adjoignant pour collaborateurs d'anciens membres de la Commune réfugiés à l'étranger, tels que Razoua, Vésinier, Clément, etc. On peut juger par là du genre de polémique qu'il soutint; aussi les procès et les condamnations ne se firent pas attendre. Voyant son journal suspendu, M. Duportal se contenta d'en modifier le titre et le fit paraître sous le nom de l'*Emancipateur*. Il ne tarda pas à s'attirer de nouveau les foudres du parquet, et, au mois de septembre 1872, il était condamné par le tribunal de Narbonne à deux ans de prison et à 6,000 francs d'amende, sous l'inculpation de comptes rendus infidèles et injurieux de débats judiciaires. Ce fut un coup mortel pour l'*Emancipateur*, dont un autre rédacteur et le gérant avaient reçu la même condamnation exorbitante, et il cessa définitivement sa publication le 12 janvier 1873.

En 1869 et en 1871, M. Duportal avait posé sans succès, à Toulouse, sa candidature aux élections législatives; il la posa de nouveau dans la 2e circonscription aux élections du 20 février 1876. Au premier tour de scrutin, il obtint la majorité relative; comprenant alors qu'il fallait, pour assurer son triomphe au deuxième tour, rassurer les esprits qu'aurait pu alarmer l'ardeur de ses convictions républicaines, il lança une circulaire dans laquelle il disait : « J'ai trop désiré l'avénement de la République, j'ai pris une part trop active à la vulgarisation de son principe et de ses bienfaits pour la compromettre jamais par des violences désormais inutiles. C'est l'homme d'étude qui se présente à vos suffrages. La violation du pacte fondamental pourrait seul réveiller en moi l'homme d'action. » Au scrutin de ballottage qui eut lieu le 5 mars 1876, M. Duportal fut élu par 6,512 voix, et il alla siéger à l'extrême gauche. Fidèle à ses principes sur le cumul des fonctions, même électives et gratuites, il se démit de son mandat de conseiller général et de conseiller municipal de Toulouse.

Nous n'avons pas besoin de dire que M. Duportal a constamment voté dans le sens le plus largement républicain. Il devint, en 1877, rédacteur en chef du *Mot d'ordre*, journal qui succomba sous les condamnations, puis il prit, cette même année, la direction du *Républicain*, feuille dans laquelle il a attaqué avec une extrême vigueur la politique autoritaire du maréchal de Mac-Mahon. M. Duportal a fait partie des 363 députés qui ont voté, le 19 juin 1877, l'ordre du jour des gauches contre le ministère de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre suivant, il a été réélu député à Toulouse par 8,234 voix contre 3,789 données à M. d'Adhémar, légitimiste et candidat officiel. Il a voté pour la nomination de la commission d'enquête chargée de constater les abus de pouvoir commis par l'administration pendant la période électorale (15 novembre), contre le ministère de Rochebouët (24 novembre), etc.

DUPOUY (Bernard-Eugène-Alexandre), avocat et homme politique français, né à Bordeaux le 1er juillet 1825. Après avoir terminé ses études de droit, il alla se fixer dans sa ville natale et en devint bientôt un des avocats les plus distingués. Il était membre du conseil municipal et du conseil général lorsqu'il fut élu député, le 27 avril 1873, par 75,153 voix. La circulaire qu'il adressa en cette circonstance aux électeurs renfermait une profession de foi des plus nettes et des plus énergiques, à laquelle, d'ailleurs, il se montra constamment fidèle; il se fit inscrire à la gauche et à l'extrême gauche. Le 30 janvier 1876, il se porta candidat aux élections sénatoriales, et il figura en tête sur la liste républicaine, qui échoua tout entière, mais seulement après trois tours de scrutin.

Aux élections législatives du 20 février suivant, il fut nommé député de la Gironde dans la 3e circonscription de Bordeaux, par 12,306 voix. La même année, le conseil général du même département le choisit comme vice-président, et, en cette qualité, il a énergiquement défendu les intérêts départementaux contre le fameux préfet Pascal. M. Dupouy reprit à la Chambre des députés sa place dans les rangs de la gauche et vota avec la majorité républicaine. Après la résurrection du gouvernement de combat, il s'associa à la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon (18 mai 1877) et, le 19 juin suivant, il fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. La Chambre ayant été dissoute, il se reporta candidat à Bordeaux, où il fut réélu député, le 14 octobre 1877, par 13,536 voix contre M. Pastoureau, candidat bonapartiste et officiel, qui en eut 7,939. A la nouvelle Chambre, il a voté pour la nomination d'une commission d'enquête appelée à constater les abus commis par le ministère pendant la période électorale (15 novembre), pour l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët, etc.

* **DUPRAT** (Pierre-Pascal), écrivain et homme politique français, né en 1815. — Lors des élections du 8 février 1871, M. P. Duprat posa sa candidature dans les Landes, son département; mais il échoua. Il fut plus heureux au scrutin complémentaire du 2 juillet suivant : il obtint 33,309 voix sur 55,536 votants. M. Pascal Duprat siégea dans les rangs de la gauche républicaine. Il a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, pour le traité douanier, la proposition Feray sur les matières premières, le maintien des traités de commerce, le retour de l'Assemblée à Paris. Il a voté contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel. Il a pris la parole dans un grand nombre de discussions; ainsi, il interpella le gouvernement au sujet de la mise en accusation de Bazaine; il combattit l'admission à l'Assemblée des princes d'Orléans et leur demande de restitution des biens confisqués par l'Empire. Au mois de décembre 1871, à l'occasion de la prise de possession de leurs siéges par ces mêmes princes, M. Pascal Duprat souleva un violent orage au sein de l'Assemblée nationale, en affirmant à la tribune que MM. d'Aumale et de Joinville avaient manqué aux engagements pris le 8 juin 1871 envers M. Thiers, et dont M. d'Audiffret-Pasquier s'était fait l'intermédiaire. Malheureusement, il s'était trop pressé, et ce fut seulement quelques jours plus tard qu'il put fournir la preuve de son assertion.

Dans la discussion des lois constitutionnelles, M. Pascal Duprat présenta un amendement en vertu duquel les sénateurs seraient nommés par les mêmes électeurs que les députés, amendement que l'Assemblée adopta d'abord, pour le rejeter plus tard à la suite d'un message du président. M. Pascal Duprat prit également la parole au cours des débats qui eurent lieu relativement aux concessions de chemins de fer, à la liberté de l'enseignement supérieur, à la loi électorale, à la réforme judiciaire en Egypte, etc. En 1875, il fut nommé rapporteur du projet de loi en faveur de la levée de l'état de siége. M. Pascal Duprat a toujours été l'un des orateurs dont la parole élégante et nerveuse faisait le plus d'impression sur la Chambre.

Aux élections du 20 février 1876, M. Pascal Duprat échoua dans l'arrondissement de Saint-Sever, où il se vit préférer un bonapartiste; c'était une véritable perte pour la démocratie. Heureusement que, à Paris, M. Lockroy laissa une place vacante dans le XVIIe arrondissement, en optant pour Aix, où il avait été également élu. Les électeurs offrirent alors la candidature à M. Duprat, qui, au premier tour, le 16 avril, obtint la majorité relative sur ses deux concurrents républicains, MM. Chabert, candidat ouvrier, et de Hérédia, candidat radical. Au second tour, il l'emporta de 500 voix sur M. Chabert, en faveur duquel M. de Hérédia s'était désisté. A la Chambre des députés, il vota pour l'amnistie partielle, s'abstint sur la question de suppression du budget des cultes et vota constamment avec la majorité républicaine, qui s'attacha à montrer autant d'esprit politique que de libéralisme. Le 18 mai 1877, il s'associa à la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon qui venait de recommencer la lutte contre les républicains, puis il fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour contre le cabinet de Broglie-Fourtou (19 juin). Le 14 octobre suivant, il fut réélu député du XVIIe arrondissement de Paris à une majorité considérable. A la nouvelle Chambre, il a voté pour la commission d'enquête chargée de constater les abus commis par l'administration pendant la période électorale (15 novembre), contre le ministère de Rochebouët (24 novembre), etc.

Outre les ouvrages déjà cités au *Grand Dictionnaire*, on a de M. Duprat les *Révolutions* (1869, in-12). Après la révolution du 4 septembre, il fonda le *Peuple souverain*, journal quotidien politique dans lequel il soutint la nécessité des mesures de clémence envers les prisonniers de l'insurrection communaliste (juin 1871). Il quitta la rédaction de cette feuille au mois de février 1872.

DUPRAT (Hippolyte), compositeur français, né à Toulon d'une famille de négociants. Il s'est fait connaître par un grand opéra en quatre actes et sept tableaux intitulé : *Pétrarque*. L'auteur tenta vainement de le faire représenter à Paris et à Lyon. Quand on le donna, le 19 avril 1873, au Grand-Théâtre de Marseille, le succès fut immense. A la chute du rideau, le musicien poëte fut forcé de paraître sur la scène, et, comme à son héros, on lui mit sur le front une couronne d'or. En 1875, ce fut avec le même enthousiasme que l'on accueillit cet ouvrage sur les grands théâtres de Toulouse et de Toulon. Edité en français par Sonzagno, qui le fit traduire en italien, *Petrarca* a été représenté au théâtre d'Al-Verme, à Milan. Mme Arnaud, qui a interprété partout le rôle de Laure, a été fort acclamée. Elle a chanté avec beaucoup de goût la romance du second acte : *Délicieux vallon, charme de la nature*. M. Ponsard, ancienne basse de l'Opéra, s'est fait vivement applaudir dans son air de la *Conjuration* et dans le finale du cinquième acte.

* **DUPRATO** (Jules-Laurent), compositeur français. — Il a été nommé en 1866 professeur d'harmonie au Conservatoire. Depuis la *Déesse et le Berger*, cet agréable compositeur a fait représenter les opéras suivants : *Sacripant*, en deux actes (1866), aux Fantaisies-Parisiennes; le *Baron de Groschaminet*, en un acte (1866), au même théâtre; le *Chanteur florentin*, en un acte (1866), au même théâtre; la *Fiancée de Corinthe*, en un acte (1867), à l'Opéra; le *Cerisier*, en un acte (1874), à l'Opéra-Comique, etc.

DUPRAY DE LA MAHÉRIE (Paul-Valentin), imprimeur et libraire français, né à Périers (Manche) en 1828. Il a conquis une notoriété peu enviable à la suite d'un procès qui eut alors un grand retentissement. Il fut mis en rapport, vers la fin de 1861, avec un certain Delamothe Berthomé, caissier de la Société du sous-comptoir des chemins de fer. Dupray de La Mahérie avait alors englouti des sommes considérables dans des entreprises commerciales mal dirigées, après avoir été mal conçues. Il séduisit par de brillantes promesses le malheureux caissier, homme honnête que tout un passé honorable et surtout ses soixante-cinq ans auraient dû prémunir contre de coupables entraînements, et en